



## CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

### COMMISSION AD HOC

#### Rapport - Préavis N°70/2024

#### «Stratégie globale de gestion de l'éclairage public»

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

---

#### **Préambule**

La Commission ad-hoc, composée de Georges Bochud, Frank Eloi, Marco Generoso, Gérald Mueller et Jacques Auberson (Président), s'est réunie à 2 reprises, les 6 et 13 janvier 2025, en présence de Madame la Syndique Dominique-Ella Christin et du municipal Jean-Marc Bettems lors de sa 2ème séance. Monsieur Frank Eloi était excusé lors de la dernière séance. La commission les remercie pour leur disponibilité et les réponses aux nombreuses questions. Nos remerciements s'adressent également à Monsieur Eric Zahnd, qui a fortement contribué aux réponses des questions de la commission.

Les membres de la commission tiennent à rappeler, que même s'il s'agit ici d'un rapport - préavis décrivant les intentions de la Municipalité en la matière, la commission nommée conserve l'entier des ses prérogatives quand aux types de questions qu'elle désire poser à l'organe exécutif.

#### **Développement**

Lors de La 1<sup>ère</sup> séance, Monsieur Goerges Bochud, nous a fait un compte-rendu des 2 séances (ateliers participatifs) sur le thème de l'éclairage public, organisées par la Municipalité. Les séances ont été fortement appréciées par la population qui a eu l'occasion de faire part de ses remarques, observations et suggestions.

Suite à nos échanges avec la Municipalité lors de notre séance du 13 janvier 2025, la Syndique a insisté sur le fait que dans le cadre du contexte de l'éclairage public, la commune restera maître à bord, sans procéder à une délégation de ses compétences à l'instar de ce qui a fait dans le domaine de l'eau. L'objectif est de gérer en interne, au sein de la commune.

La commission ajoute que ce rapport-préavis constituait une demande de Monsieur Gilles Mauroux, ancien conseiller communal, datant de 2012 ! La commission qui avait siégé dans le cadre du préavis 43/2023 sur la réfection du trottoir du Curson et du remplacement de l'éclairage public avait également regretté l'absence de cette vision globale.

Quoiqu'il en soit la commission estime que le rapport – préavis qui vous est soumis est très complet et donne une image claire sur les intentions de la Municipalité dans ce domaine, que cette dernière soit remerciée pour la qualité du document présenté.

La commission n'a pas l'intention de reprendre dans son rapport les différentes questions posées à la Municipalité, mais répondra très volontiers aux éventuelles questions des conseillers communaux.

Les questions de la commission ont consisté à demander des précisions dans certains cas sur les différents éléments développés, aussi bien dans le domaine des économies qui pourront être réalisées, de quelques aspects techniques, du budget envisagé prévisionnel que de l'aspect sécuritaire.

A ce stade le budget ne saurait être estimé, puisque le préavis constitue des intentions, dont les différents crédits de réalisation seront soumis ultérieurement au conseil communal.

Dans le cadre des discussions que la commission a eu avec la Municipalité, l'aspect sécuritaire a été largement débattu, plus particulièrement dans le cadre de l'extinction nocturne envisagée dans certains quartiers, point qui a par ailleurs été également relevés dans le cadre des ateliers participatifs.

Pour terminer, il faut préciser que ce rapport – préavis va s'inscrire à cheval entre la législature actuelle et la nouvelle qui débutera en juillet 2026. Des ajustements pourraient éventuellement être apportés aux différents projets présentés, tout comme la phase de réalisation qui dépendra des finances communales.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Prangins**

vu le rapport-préavis No. 70/2024 « Stratégie globale de gestion de l'éclairage public »,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide** de prendre acte du rapport-préavis No. 70/2024 « Stratégie globale de gestion de l'éclairage public ».

**Prangins, le 21.02.2025**

La Commission

Jacques Auberson (Président)

M. Georges Bochud

M. Frank Eloi

M. Marco Generoso

M. Gérald Mueller